

# Appel des architectes et des urbanistes du 6 avril 2019

## **Non à la démolition de la cité-jardin de la Butte Rouge !**

Par une exposition, nous apprenons que la démolition de 8 bâtiments de la cité-jardin de la Butte Rouge est programmée.

Cette réalisation unique et exceptionnelle de 4000 logements sur un terrain de 70 hectares représente un modèle exemplaire de convergence entre la réforme sociale et l'invention architecturale.

Devant le caractère exceptionnel de la cité-jardin de la Butte Rouge à Châtenay-Malabry, modèle urbain reconnu internationalement, modèle architectural et paysager, modèle social et économique, modèle aujourd'hui pertinent d'adaptation au changement climatique, il serait impensable de démolir sans concertation ne serait-ce qu'une petite parcelle de ce chef-d'œuvre habité, cohérent et unitaire.

Conçue par les architectes Joseph Bassompierre, Paul de Rutté, Paul Sirvin, André Arfvidson et le paysagiste André Rioussé, pour le compte d'Henri Sellier, homme politique français majeur, sa construction s'est échelonnée en 7 tranches entre 1931 et 1965.

La valeur de la Butte Rouge est égale à celle d'autres cités jardins européennes, qui ont, du fait de leur valeur exceptionnelle, fait l'objet d'un classement au Patrimoine mondial de l'UNESCO et sont aujourd'hui devenues des attractions touristiques incontestables, comme c'est le cas à Berlin.

Réhabiliter - et déjà seulement gérer et entretenir - avec dignité et hauteur de vue ce patrimoine de qualité que le monde entier connaît et qui inspire les urbanistes d'aujourd'hui et sera déterminant pour ceux de demain est une entreprise nécessaire.

Cet ensemble apporte des joies quotidiennes à ses 10 000 habitants qui devraient pouvoir y demeurer, dans une réhabilitation rigoureuse mais économe, et pourrait devenir le moteur d'autres opérations similaires, prolongeant celles réalisées à Stains ou au Pré Saint-Gervais.

Nous demandons que soient considérées toutes les options légales de protection de cet ensemble unique et refusons toute démolition non motivée et non inscrite dans un projet urbain, architectural et paysager d'ensemble. La cité a traversé le 20e siècle sans encombre, et nous souhaitons ardemment qu'elle puisse vivre encore pour les générations futures.

### **Les premiers signataires :**

Henri **Bava** de **l'agence Ter**, Grand Prix de l'urbanisme 2018

Frédéric **Bonnet**, Grand Prix de l'urbanisme 2014

Patrick **Bouchain**, Grand Prix de l'urbanisme 2019

Pierre **Bouillon** Prix de la Première Œuvre 2006

Joan **Busquets**, urbanisme Prix spécial du jury 2011

Alexandre **Chemetoff** Grand Prix de l'urbanisme 2000

Jean-Louis **Cohen**, professeur au Collège de France

Pierre **Gauthier** FIMBACTE, catégorie projets innovants, Grand Prix (F) 2011

François **Grether** Grand prix de l'urbanisme 2012

Franz **Graf**, Professeur à l'École Polytechnique de Lausanne

Pablo **Katz**, membre titulaire de l'académie d'architecture

Richard **Klein**, Professeur ENSAPL, Président de Docomomo France

Christine **Leconte**, lauréate du palmarès des jeunes urbanistes 2010

Florence **Lipsky**, équerre d'argent 2005

Ariella **Masbounji**, Grand Prix de l'urbanisme 2016

**Studio Muoto**, Gilles **Delalex** et Yves **Moreau** Equerre d'argent 2016

Jean-Louis **Subileau** Grand prix de l'urbanisme 2001

Pierre **Veltz**, Grand Prix de l'urbanisme 2017